

COTISATIONS FFCT /ASA 2017-2018

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous en avez été informés, votre club a décidé de s'affilier à la FFCT, en remplacement de l'UFOLEP. Cette décision a été prise suite à un manque de visibilité sur les dossiers « assurances APAC » et pour la sécurité d'appartenir à une fédération cyclotouriste reconnue et structurée. Avec votre adhésion, vous allez bénéficier :

- De la promotion des organisations de votre club sur des supports de communication FFCT
- D'un site internet dédié avec de nombreux outils
- D'assurances spécifiques dédiées au cyclotourisme (fédérale pour le club et à chaque licencié suivant son choix.
- D'activités et de conseils.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'adhésion pour la période 2017/2018. Les adhésions étant valables pour une année civile, pour cette année, elle sera valable du **1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017 et renouvelée gratuitement du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**. Pour nous permettre d'enregistrer votre adhésion à compter de cette date, il est très important de nous renvoyer ces documents au plus tard la dernière semaine d'août.

- Le document d'adhésion que vous aurez imprimé, à remplir lisiblement et complètement (**y compris l'adresse mail pour l'envoi de la licence**), avec votre choix de cotisation *, l'assurance, et éventuellement la revue mensuelle (facultatif).
- **Le certificat médical****, qui sera valable 5 ans pour la licence cyclotourisme
- Le chèque du montant total que vous aurez choisi (total de 2 ou 3 cases).
- La charte signée (pour les retardataires).

*La cotisation famille est valable à partir de la 2^{ème} personne d'un même foyer à la même adresse

Tout ceci vous est réprécisé dans le bordereau d'adhésion.

2 FORMULES DE GARANTIE PROPOSEES		
	Petit Braquet	Grand Braquet
Responsabilité civile	x	x
Défense Pénale et Recours	x	x
Accidents Corporels	x	x
Assistance	x	x
Dommmages au casque et cardio-fréquencemètre	x	x
Dommmages au vélo		x
Dommmages aux équipements vestimentaires et GPS		x

****A partir de 2018, la FFCT va proposer une licence « sport ».Les personnes intéressées devront faire noter sur leur certificat médical, la mention : cycloport ou cyclisme en compétition. Il n'y aura pas de modification du coût des assurances. Le certificat médical devra être renouvelé chaque année.**

Merci de bien respecter ces dates pour éviter une rupture du contrat d'assurance et de pouvoir continuer à pratiquer votre activité préférée dès cette date.

Amitiés sportives et bonnes vacances .

Votre Comité Directeur